

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 17/04/23

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. GUILLE-  
BEAUX (CD) MME RUPERT. (vice président). P. DUPIN (visio). S.  
PILLEMONT (CDA). L. JOUBERT (vice président visio)

**Absents excusés** :

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel  
devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de  
7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la  
notification de la décision contestée, dans les conditions prévues  
par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et  
d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de change-  
ment d'horaires, de report de match et d'informer le District des  
manifestations impliquant des reports de matches.

## RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match  
du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX DEUX CLUBS

U14

D3-C DU 25/03/2023  
52581.2 VOISINS FC 2 / YVELINES SUD 1

## FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-B ECQUEVILLY EFC

CDM

D2U-U MAGNY 78 FC 6

FUTSAL

D1-U ST CYR AFC 1

## FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-B DU 16/04/2023  
51430.2 ECQUEVILLY EFC 2

## FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 16/04/2023  
54537.2 PERRAY FOOT ES 1

U16

D4-B DU 16/04/2023  
52945.2 LES CLAYES SS/BOIS USM 2

## FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)  
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D1-U DU 16/04/2023  
50053.2 LIMAY ALJ 1

U18

D1-U DU 16/04/2023  
50623.2 PLAISIROIS FO 1

D2-B DU 16/04/2023  
50666.2 VELIZY ASC 1  
50668.2 MAUREPAS AS 2

D3-C DU 16/04/2023  
54535.2 VOISINS FC 2

U16

D4-A DU 16/04/2023  
52899.2 BONNIERES FRNEUSE FC 1

D4-C DU 16/04/2023  
52990.2 CROISSY US 2

## FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

CDM

D2u-U DU 16/04/2023  
54849.2 MAGNY 78 FC 6

FUTSAL

D1-U DU 13/04/2023  
52250.2 ST CYR AFC 1

## FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

SENIORS

D4-B DU 16/04/2023  
50450.2 TRAPPES ES 3

## FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

SENIORS

D4-C DU 16/04/2023  
50515.2 MESNIL ST DENIS ASL 1

VETERANS

D3-B DU 16/04/2023  
51766.2 BOIS D'ARCY AS 13

U14

D4-D DU 15/04/2023  
53547.2 CHATOU AS 2

## MATCHES REMIS

A JOUER LE 24/04/2023

CRITERIUM LUNDI

POULE B  
58209.1 CARRIERES S/S US 2 / VOISINS FCA 1

A JOUER LE 07/05/2023

SENIORS

D5-A  
53785.2 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

## MATCHES A PROGRAMMER

### LA COMMISSION DEMANDE AUX DEUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD POUR UNE DATE EN SEMAINE.

**45 ANS**

#### POULE A

54241.1	BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54253.2	BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / GARGENVILLE/LAINVILL 1
54259.1	BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54260.2	BONNIERES FRENEUSE 1 / VAUXOISE ES 1
54264.1	ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54271.1	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1

#### POULE B

54328.2	VILLEPREUX F.C. 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54337.1	MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1	PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54348.1	MAULOISE U.S. 1 / MAUREPAS AS 45
54352.1	PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

### 519112 LIMAY ALJ

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,  
Considérant que, depuis le 11/04/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

#### SEN D1-U DU 16/04/2023

##### 50053.2 MARLY LE ROI US 1 / LIMAY ALJ 1

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 1 SENIORS D1-U.**

Considérant que, depuis le 11/04/2023, l'équipe SENIORS 2 a disputé 1 rencontre :

#### SEN D4-A DU 16/04/2023

##### 50384.2 LIMAY ALJ 2 / GARGENVILLE STADE 2

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire**

**1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 2 SENIORS D4-A.**

Considérant que, depuis le 11/04/2023, l'équipe VETERANS 11 a disputé 1 rencontre :

#### VET D1-U DU 16/04/2023

##### 51502.2 ACHERES CS 11 / LIMAY ALJ 11

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe LIMAY ALJ 11 VETERANS D1-U.**

**ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.**

### 581511 MANTES OLYMPIQUE FC

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 4 Janvier 2023 de sanctionner de la perte définitive d'un point au classement, pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) applicable à toutes les équipes Seniors (masculines et féminines, libre, futsal, entreprise et loisir) et Seniors Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 14/11/2022) vis-à-vis du District au plus tard le 17/02/2023.

Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,

Considérant que, depuis le 11/04/2023, l'équipe SENIORS 1 a disputé 1 rencontre :

#### SEN D5-A DU 16/04/2023

##### 53812.2 JUZIERS FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Par ces motifs,

**Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 04/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE FC 1 SENIORS D5-A.**

**ATTENTION : ces pénalités seront appliquées à chaque match, jusqu'à régularisation financière complète par le club.**

## FORFAIT EQUIPE I

(SENIORS, VETERANS, CDM, CRIT LUNDI SOIR)

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

## SENIORS

L'équipe 1 de LIMAY ALJ ayant fait forfait sur le match suivant :

#### SENIORS D1-U DU 16/04/2023

##### 50053.2 MARLY LE ROI US 1 / LIMAY ALJ 1

L'équipe 2 est automatiquement mise forfait sur le match du même jour et il s'agit d'un 1er forfait :

#### SENIORS D4-A DU 16/04/2023

##### 50384.2 LIMAY ALJ 2 / GARGENVILLE STADE 2

## DOSSIER TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

RÉUNION DU MARDI 4 AVRIL 2023

### LIMAY ALJ

Dossier transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**La Commission prend en compte la décision et applique le retrait de :**

- 18 points fermes à l'équipe de LIMAY ALJ 1 au classement SENIORS D1
- 16 points fermes à l'équipe de LIMAY ALJ 2 au classement SENIORS D4A
- 4 points fermes à l'équipe de LIMAY ALJ 1 au classement VETERANS D1

### U16 D3-C DU 12/02/2023

#### 24562087 MAUREPAS AS 2 / LES CLAYES SS/BOIS USM 1

Dossier transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**La Commission en prend en compte la décision et applique le match perdu par pénalité à l'équipe des CLAYES SS/BOIS USM (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de MAUREPAS AS (3 points, 3 buts).**

RÉUNION DU MARDI 11 AVRIL 2023

### VET D3-D DU 05/02/2023

#### 24589185 MAGNY 78 FC 12 / RAMBOUILLET YVELINES 12

Dossier transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**La Commission en prend en compte la décision et applique le match perdu par pénalité à l'équipe des RAMBOUILLET YVELINES (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de MAGNY 78 FC (3 points, 0 but).**

## COURRIER CRITERIUM DU LUNDI SOIR

### 552332 MAISONS-LAFFITTE

Le club nous informe qu'il a 2 rencontres de programmées le même jour et de plus un jour férié où les installations seront fermées :

#### POULE B DU 08/05/2023

##### 58206.2 MAISONS-LAFFITTE FC 1 / GUYANCOURT ES 1

##### POULE C DU 08/05/2023

##### 58222.2 MAISONS-LAFFITTE FC 2 / ACHERES CS 1

Compte tenu du manque de date de report disponible, la Commission vous demande de vous mettre d'accord avec un des deux clubs adverses pour inverser le match.

## DEMANDES SENIORS

### D4-A DU 30/04/2023

#### 50364.2 GARGENVILLE STADE 2 / ENT. MEZIERES/SERBIE 1

Le club de GARGENVILLE demande à reporter cette rencontre au 07.05.23 car lorsque ENT. MEZIERES SERBIE avait proposé la date du 30.04 comme 1er report, il n'avait pas vraiment fait attention et

cette date tombe en plein milieu des vacances scolaires.  
Dans l'attente de l'accord écrit de ENT. MEZIERES SERBIE avant  
Vendredi 21.04.23 12h.

**D5-A DU 26/03/2023**

**53808.2 MANTES OLYMP. FC 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2**

MANTES OLYMPIQUE propose le dimanche 30 avril comme date de report.

Dans l'attente de l'accord écrit de BREVAL LONGNES avant Vendredi 21.04.23 12h.

**D5-B DU 16/04/2023**

**53858.2 CELLOIS CS 2 / MAULOISE US 2**

Les 2 clubs se sont mis d'accord pour jouer cette rencontre le dimanche 7 mai 2023 à 13h au Stade Duchesne.

La Commission donne son accord.

## VETERANS

**D3-A DU 30/04/2023**

**51694.2 ENT. MEZIERES SERBIE 11 / VAUXOISE ES 11**

Le club d'ENT. MEZIERES SERBIE demande à reporter cette rencontre au 21.05.23 car lorsque VAUXOISE avait proposé la date du 30.04 comme 1er report, il n'avait pas vraiment fait attention et cette date tombe en plein milieu des vacances scolaires.

Dans l'attente de l'accord écrit de VAUXOISE.

## U16

**D3-B DU 30/04/2023**

**50852.2 HOUILLES SO 1 / CHESNAY 78 FC LE 1**

Le club de HOUILLES SO demande à reporter cette rencontre au 7 ou au 21.05.23 car le 30.04 tombe en plein milieu des vacances scolaires.

Dans l'attente de l'accord écrit du CHESNAY avant Vendredi 21.04.23 12h.

## U14

**D4-D DU 22/04/2023**

**53529.2 V.S.C.I. 1 / ENT. MAULE/MAREIL 1**

Le club de MAULE demande à reporter cette rencontre car elle tombe le même jour que le plateau futsal U14 à TRAPPES.

La Commission dit match reporté au 29.04.23.

## FOOT LOISIR + 45 ANS

**POULE B DU 09/12/2022**

**54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1**

Le club de ENT. MEULAN/ASFG propose de jouer cette rencontre le mercredi 24.05 à VAUXOISE.

Dans l'attente de l'accord écrit de VAUXOISE.

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

**L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.**

**LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE. UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).**

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

## SENIORS

**D5-A DU 16/04/2023**

**53809.2 VAUXOISE ES 2 / BONNIERES FRENEUSE 1**

Pris note du rapport de VAUXOISE.

La Commission sanctionne l'équipe de VAUXOISE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## VETERANS

**D3-B DU 16/04/2023**

**51765.2 CHESNAY 78 F.C. LE 11 / CELLOIS CS 11**

Pris note du rapport de LE CHESNAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

## DEMANDE DE RAPPORT

### U16

**U16 D1-U DU 16/04/2023**

**50757.2 LIMAY ALJ 1 / BAILLY NOISY SFC 1**

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

### U14

**D3-A DU 08/04/2023**

**52485.2 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1**

**RAPPEL : La Commission demande à GARGENVILLE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**